



## REGLEMENT

### 4<sup>ème</sup> RAID LYNX des Sanguinaires

#### Ajaccio – Maison de la Parata

**21 septembre 2025**

#### Article 1 : Généralités et organisation

Le Raid LYNX est organisé par l'association CTCA (Corsica Triathlon Club d'Ajaccio) représentée par son président Sauveur NICOLAS.

Le raid est ouvert à tous licenciés FFTRI, ainsi qu'aux non licenciés sur prise obligatoire d'un Pass journée. Le certificat médical n'est plus obligatoire en fonction des réponses données au questionnaire de santé.

Cette épreuve est labélisée FFTRI.

En s'inscrivant au Raid LYNX, le pratiquant s'engage à respecter l'ensemble des points du présent règlement.

#### Article 2 : L'évènement

Le Raid aura lieu le dimanche 21 septembre 2025 sur le site de la Parata à Ajaccio.

Le Raid Lynx est une épreuve réalisée en équipe de 2 personnes qui enchaînent diverses disciplines sportives :

Des sections en kayak, en VTT, en natation sécurisé par un kayak ou coasting avec des passages nagés, des courses d'orientation et trail d'orientation et une épreuve de jeux d'adresse.

2 formats de course sont proposés avec des distances différentes mais avec le même enchaînement de disciplines. Le présent règlement s'applique pour les 2 courses suivantes :

- Le parcours Court 25 km – 5 heures
- Le parcours Long 40 km – 8 heures

L'accueil des équipes se déroulera le jour de l'épreuve pour les formalités précisées ci-dessous :

- 7h heures : Accueil des concurrents et remise des dossards (prévoir des épingles ou ceinture porte dossard) avec contrôle du matériel obligatoire (voir liste ci-dessous).
- 7h30 : Briefing de course avec tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment. Un pointage de chaque équipe avec le doigt électronique sera réalisé juste



avant le départ. L'équipe non présente à ce pointage sera disqualifiée.

- 8h00 : Départ pour les 2 courses
- 13h00 : fin du format court
- 16h00 : fin du format long

Remise des récompenses vers 16h30 pour les 2 formats et spuntinu d'arrivée à la fin de chaque course

### Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 20 équipes pour chaque parcours.

Elles seront clôturées au plus tard le mercredi 17 septembre 2025 (date limite de réservation des kayaks) ou lorsque le quota d'inscrits est atteint.

Les inscriptions se font en ligne via le site internet Sportimers.com et sont validées lorsque les conditions de participation mentionnées dans l'article ci-après sont remplis. Les montants des droits d'inscription par équipe sont fixés chaque année par l'organisation et figurent sur les documents d'inscription.

L'inscription sera effectuée pour une équipe et non pas individuellement. Chaque équipe inscrite pourra vérifier son inscription sur le site Sportimers.

### Article 4 : Conditions de participation

Le parcours Court est ouvert à toute personne âgée de 12 ans ou plus à la date de l'évènement.

**ATTENTION :** Nous attirons l'attention sur le fait que la course se déroule en pleine nature avec lecture de carte et recherche de balises. Il n'y aura pas de rubalises ou de signaleurs. **Pour la sécurité de l'épreuve, nous obligeons les benjamins (12 et 13 ans le jour de la course) à faire équipe avec un adulte.**

Le parcours long est ouvert à toute personne âgée de 16 ans ou plus à la date de l'évènement.

Les inscriptions seront validées lorsque :

- Le paiement d'un montant de 60 € par équipe (format court) et 80 € (Format long) a été effectué sur le site d'inscription + Pass journée pour les coureurs non licenciés FFTRI.
- Le concurrent certifie savoir nager, avoir une assurance individuelle accident, accepte l'utilisation de son image à des fins promotionnelles et certifie avoir pris connaissance du règlement.

### Article 5 : Annulation d'une inscription

Une assurance annulation sera proposée sur le site d'inscription.



### Article 6 : Composition des équipes

Les équipes sont **prioritairement mixtes mais sans obligation**.

L'équipe doit rester ensemble (à portée de voix) tout au long des épreuves

Le format court est ouvert à partir des benjamins (12 ans le jour de la course) qui auront l'obligation de faire équipe avec un adulte.

A partir des minimes, les équipes seront libres dans leur composition.

### Article 7 : Pénalités

Un bonus de 10mn sera appliqué aux équipes 100% féminines.

Un malus de 10mn sera appliqué aux équipes 100% masculines.

Chaque minute supplémentaire au-delà de l'horaire limite fixé le jour de la course sera pénalisée de 2 mn qui s'ajouteront au temps total.

Ex : une équipe du format court qui se présente à la table d'arbitrage au bout de 5h05 de course pour un temps limite total fixé de 5h sera pénalisée de 10mn supplémentaires.

Chaque balise non pointée sur le parcours sera pénalisée d'un temps fixé sur les cartes distribuées aux participants le jour de la course.

### Article 8 : Catégories et classement

A l'issue des épreuves, un classement par équipe est établi. Les pénalités de temps ou pour les postes manqués ou inversés seront précisées lors du briefing de course.

Les 3 premières équipes au scratch de chaque parcours monteront sur le podium.

Seule une équipe au complet pourra entrer dans les classements.

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées aux directeurs de course.

### Article 9 : Parcours et Balisage

Les parcours sont tracés par la présence unique de balises.

Des doigts électroniques seront distribués à chaque équipe lors du retrait des dossards. Ils seront utilisés pour pointer le passage à chaque balise et donner le temps de course. Ils seront contrôlés et essayés avant la course par l'organisation et le fonctionnement est expliqué lors de leur mise à disposition aux concurrents.

Afin d'éviter tout accident, le respect du code de la route est obligatoire. Des arbitres seront placés sur le parcours pour constater toutes infractions au règlement. Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent. Le non-respect des règles fixées ci-dessus ou de tout comportement jugé contraire à



l'esprit de l'épreuve pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via les bénévoles présents sur le terrain. En cas d'accident, prévenir le poste de secours (le numéro de téléphone du PC sera indiqué dans le briefing de course et noté sur les cartes).

#### **Article 10 : Ravitaillements**

La course se déroule sur le principe de l'autonomie, chaque équipe doit prévoir de quoi se ravitailler personnellement (eau et alimentation). Du matériel et ravitaillements pourront être laissés sur la zone de la Parata où les concurrents reviendront pendant la course.

#### **Article 11 : Marques de courses**

Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira un dossard individuel portant mention du numéro de l'équipe. Le dossard devra être porté sur les vêtements de façon visible.

#### **Article 12 : Temps maximum autorisé**

Format Court : 5h00 pour la totalité de l'épreuve

Format Long : 8h00 pour la totalité de l'épreuve

Les conditions de course pourront obliger les organisateurs à modifier ces temps le jour de la course.

#### **Article 13 : Obligation d'équipement et de comportement**

La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type vêtements flottants. Tous les changements de vêtements ou de chaussures en cours d'épreuve sont autorisés sous réserve de laisser le dossard bien visible sur les vêtements.

Seront mis à disposition des concurrents :

- Doigt électronique pour le pointage des balises et donner le temps de course.
- 1 kayak par équipe avec gilet de sauvetage (il sera obligatoirement porté sur la totalité du parcours en mer). Les chaussures seront aussi nécessairement gardées pendant les épreuves de kayak.

Matériel obligatoire à avoir sur soi tout au long de la course :

- Un sac à dos adapté
- 1.5 litre de réserve d'eau minimum
- Réserve alimentaire conséquente



- Téléphone en état de marche et chargé. L'utilisation du téléphone pour tout autre usage qu'un appel d'alerte au numéro de sécurité entraînera la disqualification de l'équipe
- Une pochette étanche pour le téléphone

Matériel obligatoire (un pour l'équipe) à avoir sur soi tout au long de la course :

- Une couverture de sécurité
  - Un sifflet
  - Une boussole
- Un VTT par concurrent. Tout le long de la course VTT, le port d'un casque vélo homologué est obligatoire, jugulaire attachée. Tous les types de VTT sont autorisés sauf assistance électrique Il est conseillé d'équiper le VTT avec des pédales plates afin d'avoir des chaussures adaptées pour le trail avec soi tout au long de la course. Le cas échéant, les chaussures pourront être portées dans le sac à dos.
- Lunettes et bonnet de natation.

Un sac (ou bidon) étanche pourra être utilisé pour le kayak (non fourni par l'organisation). Il est vivement conseillé d'avoir avec soi des poches étanches pour les affaires personnelles lors des sections kayaks et coasting.

L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel utilisé par les équipes.

Nous vous rappelons que le non-respect des règles fixées ou tout comportement jugé contraire à l'esprit de l'épreuve (notamment entre équipes ou avec les personnes présentes sur le lieu de la course) pourront entraîner la disqualification de l'équipe.

**ATTENTION :** le Raid des Lynx se déroule dans des espaces naturels. Le non-respect des règles fixées (suivi des tracés et chemins, respect des personnes et du lieu, respect du code de la route) entraînera automatiquement l'élimination de l'équipe et le risque d'annulation de toutes les épreuves sur ce site privilégié.

#### **Article 14 : Abandon**

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le bénévole le plus proche ou téléphoner aux directeurs de course et restituer le dossard de l'équipe.

#### **Article 15 : Sécurité et assistance médicale**

Les équipes de sécurité et/ou d'organisation sont habilitées à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les équipes de sécurité sont habilitées à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger. Un coureur faisant appel à un médecin, un infirmier ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.



### **Article 16 : Environnement**

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni emballage, ni mouchoir, ni aucun autre déchet. L'organisation sera très rigoureuse quant à ce sujet. Tout non-respect entraînera une sanction.

### **Article 17 : Assurance et responsabilité**

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. L'organisation assure également les participants ayant payés leur inscription (Licenciés FFTRI ou non-licenciés FFTRI ayant souscrit le Pass Compétition) et porteurs d'un dossard officiel de l'événement et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours...) pour tout accident causé aux tiers.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Ainsi toute personne participant à l'évènement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.

Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.

### **Article 18 : Annulation - Remboursement**

À tout moment, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement ou de modifier le parcours, sans préavis, et sans date de report. En effet, l'organisateur et les différentes parties prenantes sur les étapes peuvent émettre un avis défavorable, par simple appréciation, que toutes les conditions (de sécurité) ou en termes d'autorisations ne sont pas réunies pour un bon déroulement, justifiant une annulation de l'épreuve. Dans ce cas, le remboursement de l'épreuve est prévu.

### **Article 19 : Droit à l'image**

En participant au Raid des Lynx, le pratiquant s'expose en public, et admet de par sa présence, que son image puisse être utilisée sans son consentement explicite. Les photos et vidéos pourront être utilisées sur les supports de communications respectifs des organisateurs (tous les participants, en s'inscrivant donne leur accord à l'organisation pour l'utilisation de leurs images et de ses communications).